RAPPORT D'ACTIVITE 2020

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf du Territoire de Belfort

Sécurité sociale

Sommaire

Edito Page 3

Temps forts et chiffres clés Page 4

Les relations avec les usagers Page 11

L'action de la Caf au cœur des territoires Page 16

- Le soutien aux territoires Page 17
- Aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale Page 19
- La parentalité Page 22
- Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie Page 24
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles Page 26

Gestion et pilotage de la Caf Page 27

- Les équipes Caf / Repères RH Page 28
- La responsabilité sociale et environnementale de la Caf Page 29
- La gestion des fonds publics Page 30

Les instances de décision Page 32

- Le Conseil d'Administration Page 33
- L'équipe de Direction Page 35

Annexes Page 36

Lexique Page 41

Edito

Comme pour l'ensemble de nos concitoyens, l'année 2020 aura été une année en tous points « exceptionnelle »...

Confrontés dès le mois de mars aux effets de la pandémie de la Covid 19 et de la première vague de confinement, les équipes de la Caf se sont mobilisées pour faire face au défi de la gestion de crise et maintenir un service attentionné à la hauteur des enjeux, tant pour les 29 000 foyers allocataires de notre département qu'en direction de nos partenaires.

Si cette crise n'est malheureusement pas encore totalement derrière nous, elle aura néanmoins mis en lumière la **formidable capacité d'adaptation** du réseau des caisses d'allocations familiales, et tout particulièrement de votre caisse locale.

C'est ainsi que notre organisation et nos circuits de travail ont été profondément remaniés dès les premiers jours de la crise sanitaire, et ce, dans tous nos métiers. La plupart des collaborateurs de la caisse ont du apprendre à travailler à distance du jour au lendemain et les équipes mobilisées sur l'accueil du public ont également su s'adapter à de nouvelles contraintes pour **assurer la continuité du service et rester au contact des allocataires**. Cette mobilisation exceptionnelle trouve également sa traduction concrète dans la **mise en œuvre réussie des différentes mesures de solidarité décidées par les pouvoirs publics** tout au long de l'année 2020 (cf. page 6).

Plus fondamentalement, cette crise aura démontré notre capacité collective à imaginer et déployer de nouveaux modes d'intervention plus adaptés aux besoins des familles et, surtout, mieux à même de **prévenir les risques de rupture de droits ou de non-recours** :

- ✓ La mise en œuvre d'une nouvelle offre d'accueil sur Rendez-vous téléphonique, opérationnelle dès le 13 mars aura permis d'assurer 8 617 rendez-vous personnalisés en direct avec les gestionnaires conseil et les travailleurs sociaux de la Caf, soit quasiment le même niveau de service qu'en 2019 .
- ✓ Dans le même temps, la Caf aura initié de nombreuses campagnes de contacts pro-actifs par téléphone et SMS, en direction notamment des allocataires les plus fragiles, et visant le même objectif de prévention des ruptures de droits.

Consolidées au fil des mois, ces deux offres constituent de vraies avancées en termes d'accès aux droits sociaux, et ont vocation à enrichir durablement notre offre globale de services.

La Caf est également « restée sur le pont » pour accompagner les initiatives et projets de développement des territoires malgré les aléas. Elle a, en particulier, maintenu ses financements en direction des différents opérateurs de services aux familles malgré les fermetures ou la baisse d'activité. C'est ainsi que près de **1.2 millions euros ont été alloués l'an dernier au plan de soutien CAF en direction des 21 structures d'accueil de la Petite Enfance** de notre département**.**

Le Conseil d'administration a souhaité prolonger cet effort exceptionnel en direction des partenaires. **Plus de 233 000 euros ont ainsi été mobilisés en fin d'année pour soutenir l'offre de services locale aux familles et préparer l'avenir ...**

Pour terminer, ce tour d'horizon resterait incomplet sans citer la préparation de la réforme de l'intermédiation financière du recouvrement des pensions alimentaires qui propose depuis le 1er janvier 2021, un service attentionné à toutes les familles confrontés à la séparation. 15 nouveaux collaborateurs ont rejoint les équipes de la Caf du territoire de Belfort en 2020 pour accompagner la montée en charge de la réforme et consolider ce nouveau service public.

Je souhaite ici remercier chaleureusement l'ensemble des salariés de la caisse qui, par leur professionnalisme et leur engagement, ont été les acteurs clés de cette réussite.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du Conseil d'administration qui ont su s'adapter au contexte si particulier de l'année 2020 et ont apporté un soutien solide et constant au travail des équipes et de la Direction.

Le Directeur

Olivier PARAIRE

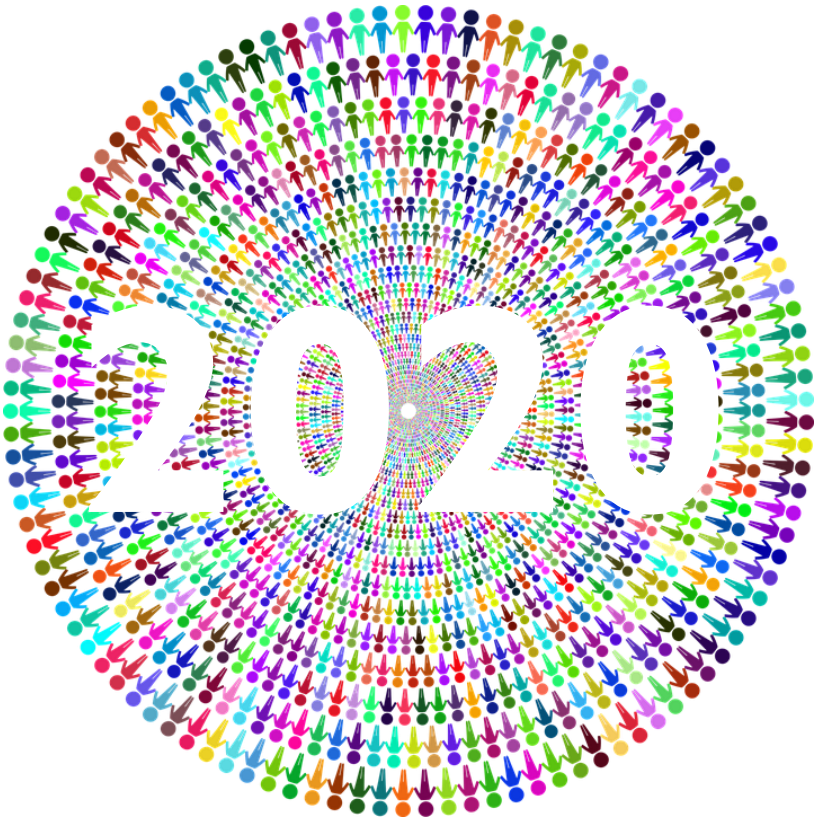

Temps forts et chiffres clés

JANVIER

28/01 : Visite du Directeur Général de la Caisse nationale.

Placée sous le signe de la proximité, cette journée a essentiellement été consacrée aux échanges de terrain avec les équipes. Parmi les sujets abordés …

- ✓ la visite de l'accueil commun Caf-Cpam proposé depuis 2014 aux usagers du département,
- ✓ les préparatifs autour du futur pôle d'appui Aripa à la Caf des Alpes Maritimes début février.

MARS

17/03 : Premier confinement. Réorganisation du travail dans le cadre de l'activation du plan de continuité d'activité. (PCA).

- ✓ Déploiement en urgence des équipement informatiques pour le travail à distance.
- ✓ Généralisation de l'offre de RDV téléphonique pour maintien du contact avec les allocataires et prévention des ruptures de droits.

JUIN

09/06 : **Déconfinement Phase I** : réouverture de l'accueil en rendez-vous à la Caf.

29/06 : **Déconfinement Phase II** : réouverture de l'espace multi-services Caf. Déploiement d'une nouvelle offre de services d'accès aux droits « Rendez-vous numériques » visant à accompagner les allocataires pour leurs démarches en ligne.

Réforme réglementaire : Entrée en vigueur de l'allocation forfaitaire décès enfant.

SEPTEMBRE

Réforme réglementaire : Création de l'allocation journalière du proche aidant.

Cette prestation sociale vise à soutenir financièrement les personnes cessant ou réduisant temporairement leur activité professionnelle pour s'occuper d'une personne en situation de handicap ou affectée par une perte d'autonomie d'une particulière gravité

OCTOBRE

Les missions de l'agence nationale de recouvrement des pensions alimentaires (ARIPA) sont étendues avec la mise en place de l'intermédiation financière pour tous les parents, afin de limiter les impacts des impayés de pension sur la vie quotidienne des familles.

NOVEMBRE

Réforme réglementaire : Mise en place de l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

DECEMBRE

Un nouveau numéro pour joindre l'ensemble des Caf : le **3230**.

Focus sur...

Principales actions menées par la Caf durant la crise sanitaire

Les actions d'accès aux droits

Mars : **Déploiement de l'offre de RDV personnalisé par téléphone**

Avril : **Mise à disposition d'une nouvelle application permettant aux allocataires d'adresser tout document par voie électronique**.

Avril - Octobre: **Lancement des démarches téléphoniques pro-actives :**
La Caf contacte les allocataires pour éviter les ruptures de droits liés à la non-complétude de certains dossiers (déclaration trimestrielle de ressources en particulier) : **266 bénéficiaires, soit 50% des allocataires concernés.**

La mise en œuvre des dispositifs exceptionnels d'accompagnement décidés par les pouvoirs publics

Mars à mai 2020 : **Mesures exceptionnelles de maintien des droits**

Maintien automatique des droits et versement par les Caf aux échéances du 05 mars, 05 avril et 05 mai pour les allocataires n'ayant pas été en capacité de réaliser leur démarches administratives (déclarations trimestrielles de revenus en particulier) auprès des services des Caf du fait du confinement. Une attention particulière a été portée aux foyers les plus fragiles, ces dispositions concernant les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation adulte handicapés (AAH), de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et les bénéficiaires des aides au logement.

15 Mai 2020 : **Versement de l'Aide exceptionnelle de solidarité «Aeds** ».
7 841 foyers bénéficiaires (soit environ 27% des allocataires de la Caf).

25 juin 2020 : **Versement de l'Aide exceptionnelle de solidarité « Jeunes précaires »**
1 105 jeunes bénéficiaires dans notre département.

27 novembre 2020 : **Versement de la Prime exceptionnelle de solidarité**
Destinée aux bénéficiaires de Rsa, d'ASS (allocation de solidarité spécifique) et d'APL de moins de 25 ans, non étudiants, cette prime a été versée à **9 355 bénéficiaires** .

Un soutien renforcé pour les familles

09 avril 2020 : **Création d'une aide financière individuelle exceptionnelle AFI COVID** destinée à accompagner les familles fragilisées par les effets de la crise Covid dans notre département. Accès au dispositif ouvert aux travailleurs sociaux partenaires (CCAS et Conseil départemental) pour plus d'efficacité. **143 familles bénéficiaires.**

Avril 2020 : **Mise en œuvre de « Mon accueil de loisirs à la maison »** sur le site *www.monenfant.fr* proposant des activités aux enfants pendant la période de confinement.

Décembre 2020 : **Distribution de masques sanitaires « inclusifs » dans les structures d'accueil de la Petite Enfance.**
Le Ministère de la Santé et des Solidarités et la Caisse nationale des allocations familiales décident du financement de 500 000 masques transparents à destination des personnels des crèches et des maisons d'assistantes maternelles en contact avec les touts petits. La Caf du Territoire de Belfort a assuré le suivi de cette distribution dans le département.

Association Les Petits Peut'on - 10 décembre 2020

Les allocataires

29 009 **Allocataires (+0.98%)**

48 % **Part de la population couverte** par les prestations sociales versées par la caf

3 866 **Personnes reçues en rendez-vous dans nos accueils**

4 551 **Personnes reçues en rendez-vous téléphonique**

Répartition des allocataires Caf sur le Département

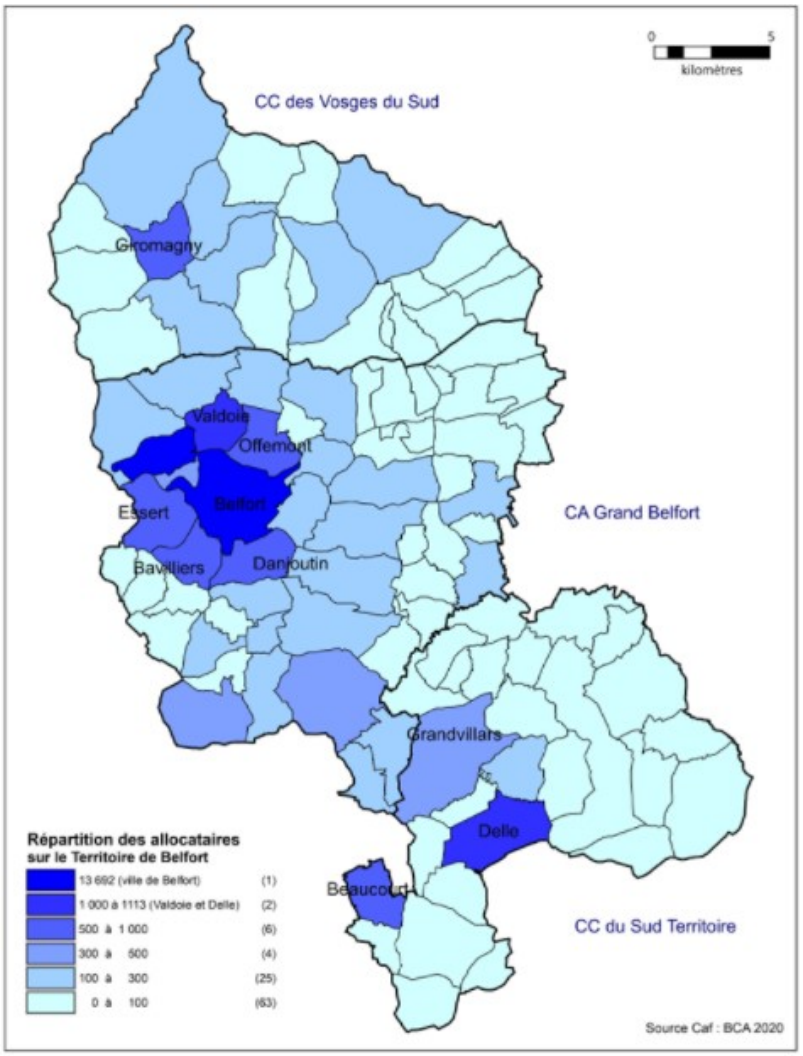

En savoir plus ...

*Consulter le site **www.macaf.fr**, rubrique « Qui sommes-nous »*

La Caf du Territoire de Belfort participe également aux travaux de l'observatoire social départemental du Département.

*Données socio-économiques consultables sur le site **www.territoiredebelfort.fr/solidarites/observatoire-social-departemental.***

Répartition des allocataires du département en fonction de la composition familiale

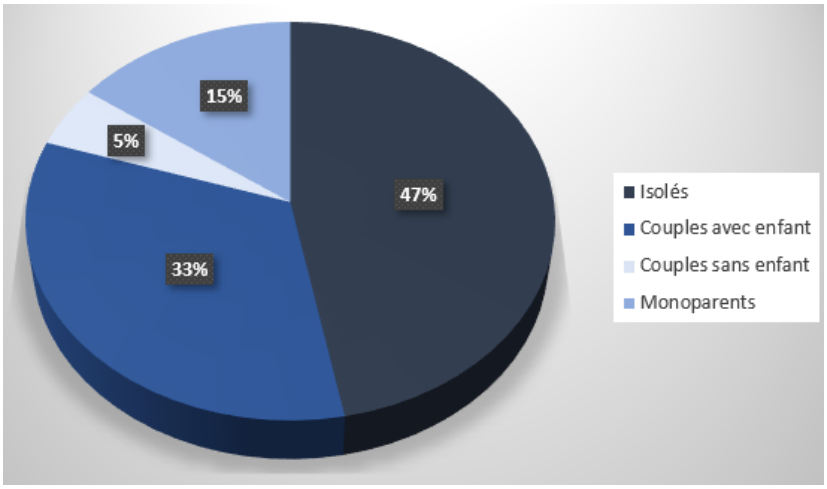

Les dépenses sociales de la Caf en 2020

Prestations légales
166 166 740 €

Prestations légales versées en 2020	Montants	Evolution 2020/2019
Prestation d'accueil du jeune Enfant (Paje)	19,34 M€	-5,63 %
Entretien (allocations familiales, ARS, CF)	40,13 M€	+2,08 %
Aides au logement (APL, AL, ALS)	34,15 M€	-2,18 %
AAH / Handicap	21,10 M€	+5,19 %
Rsa / Prime d'activité	51,31 M€	+17,02 %
Autres (mandataires)	0,15 M€	-1,59 %
Total dépenses	**166,17 M€**	**+4,66 %**

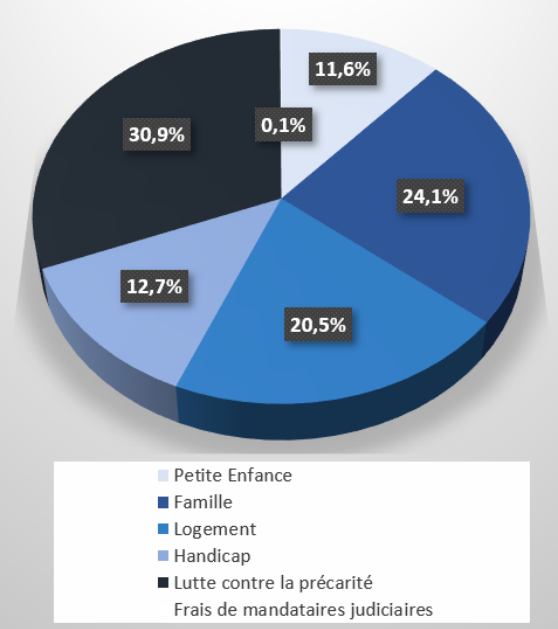

Dépenses d'action sociale
10 744 247 €

Dépenses d'action sociale en 2020	Montants	Evolution 2020/2019
Accueil Petite enfance	5,54 M€	+4,11 %
Jeunesse et Temps libres de l'enfant	3,08 M€	-4,67 %
Accompagnement des familles vulnérables	0,61 M€	-42,30 %
Logement et cadre de vie	0,23 M€	-40,46 %
Animation de la vie sociale	0,95 M€	+1,39 %
Parentalité	0,39 M€	-12,25 %
Total dépenses	**10,74 M€**	**-4,99 %**

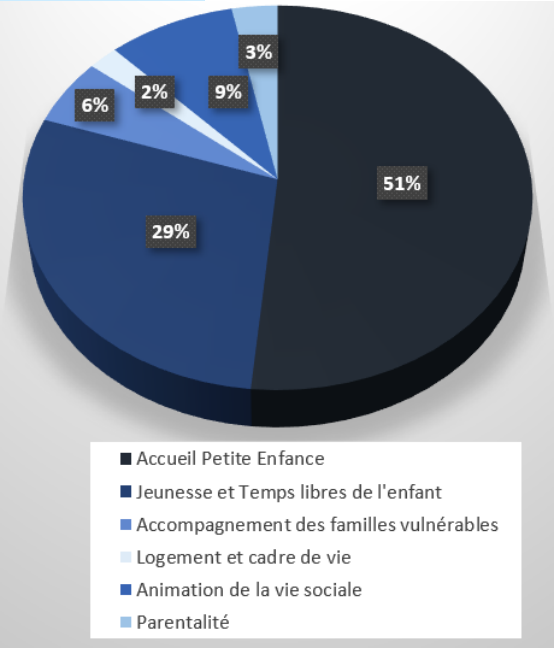

Les partenaires

87 conventions de financement signées

24 collectivités signataires d'un Contrat de développement local (CEJ ou CTG).

75 conventions Mon Compte Partenaire (MCP) validées au 1/12/2020 permettent à nos partenaires l'accès au portail.

28 structures Petite enfance utilisent le portail de service OMEGA.

L'activité en un coup d'œil ...

Les engagements de service

	Nos résultats	Objectif national
Délai moyen de démarche PF (en jours)	9,19	17
Délai moyen de démarche minima sociaux (en jours)	7,66	13,5
Taux d'appels téléphoniques traités par les agents de la Caf + SVI	75,87 %	87,5 %
Taux d'antériorité du solde > 15 jours	7,61 %	-

Les flux

	2018	2019	2020	Evolution	
Nombre de courriers reçus	281 157	307 838	315 816	+ 9,49 %	Soit 1 215 / jour
dont Nombre de mails reçus	17 550	17 259	16 594	- 3,85 %	Soit 64 / jour
Nombre de visites à l'accueil Caf	13 013	9 002	8 556	- 30,82 %	Soit 33 / jour
Nombre d'appels téléphoniques reçus	59 024	59 565	62 761	+ 0,92 %	Soit 241 / jour

Les offres de service numériques

	2018	2019	2020
Moyenne mensuelle des allocataires distincts consultant le Caf.fr	14532	13 088	12 108
Taux d'utilisation des téléservices CAF	48,40 %	59,44 %	68,76 %
Taux d'utilisation des démarches en ligne PAJE	63,05 %	59,71 %	78,84 %
Taux d'utilisation des démarches en ligne RSA	45,66 %	55,53 %	69,87 %
Taux d'utilisation des démarches en ligne Prime d'activité	89,37 %	94,88 %	94,32 %
Taux d'utilisation des démarches en ligne Aides au logement	72,22 %	75,67 %	83,26 %

Focus sur...

La réforme de l'intermédiation financière du recouvrement des pensions alimentaires

Si les Caf assuraient déjà le recouvrement des pensions alimentaires impayées, la réforme portant création de l'intermédiation financière constitue **une avancée majeure en s'adressant désormais à toutes les familles confrontées aux effets de la séparation...**

A la suite du grand débat national, un nouveau service public d'intermédiation financière a été mis en place le 1er octobre 2020.

Prévu dans le décret n°2020-1201, la gestion de ce service a été confiée à l'agence de recouvrement des pensions alimentaires (ARIPA) opéré par les Caf.

L'intermédiation financière… qu'est-ce que c'est concrètement ?

Le parent débiteur d'une pension alimentaire verse mensuellement le montant de la pension à la Caf, qui se charge ensuite de la reverser au parent créancier. Les parents qui souhaitent bénéficier de ce service doivent détenir un titre exécutoire fixant le montant de la pension alimentaire.

Les avantages de ce dispositif :

- ✓ Protéger de manière durable les personnes ayant déjà fait face à un impayé de pension alimentaire ;
- ✓ Sécuriser le versement de la pension alimentaire. Avec un rôle d'intermédiaire entre les parents, la CAF-MSA intervient afin de préserver les intérêts des enfants.
- ✓ Favoriser un paiement rapide de la pension alimentaire dès l'émission du titre exécutoire et ainsi éviter la constitution d'une dette importante qui serait difficile à recouvrer.

Les acteurs :

Les partenaires de justice jouent un rôle primordial dans la promotion de ce service. Le juge aux affaires familiales peut ordonner ou homologuer une décision d'intermédiation financière.

Un portail dédié *« www.pensions-alimentaires.caf.fr »* a été mis en place afin de permettre la transmission des informations de façon dématérialisée et sécurisée aux Caf, par les greffes, à la suite d'un jugement.

Des réunions d'information et actions de communication ont été réalisées afin de collaborer efficacement avec l'ensemble des partenaires pour promouvoir ce nouveau service en direction des bénéficiaires potentiels.

La Caf du Territoire de Belfort, en tant que Caf pivot, assure cette mission pour les familles de son propre département, mais également pour celles de 5 autres départements.

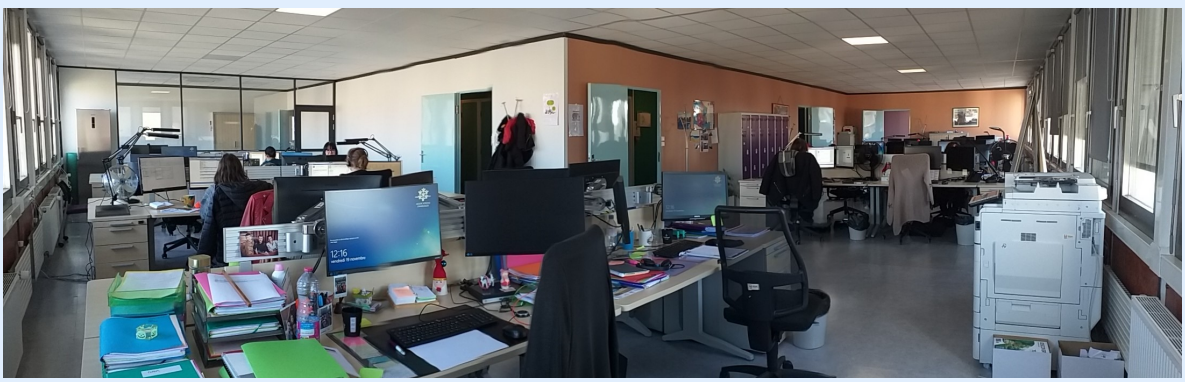

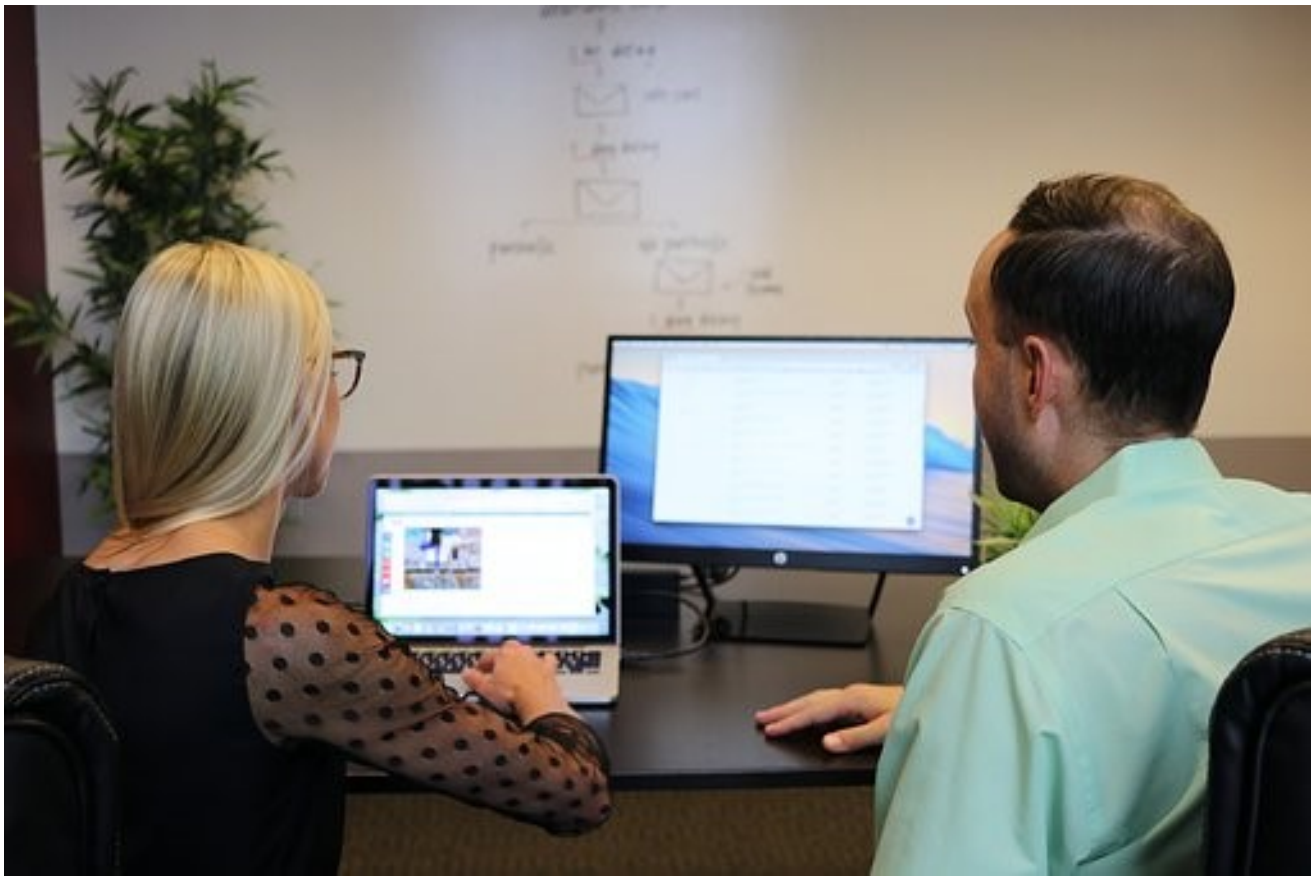

Les relations avec les usagers

Les Caf accompagnent les familles dans leur vie quotidienne. Acteur majeur des politiques familiales et de la solidarité nationale, le réseau de la branche Famille est présent sur tout le territoire. Au service des allocataires, les Caf prennent en charge les prestations légales et développent une action sociale familiale décentralisée dont les orientations sont définies par la convention d'objectifs et de gestion en cours.

Nos espaces d'accueil

Les services de la Caf accueillent actuellement les allocataires sur trois sites distincts dans le Département.

A Belfort, au siège de la Caf, l'offre d'accueil bénéficie d'une palette complète de services complémentaires :

- ✓ **espace numérique en libre-service**
- ✓ **accompagnement numérique personnalisé et présentation des offres digitales**
- ✓ **renseignements Caf/Cpam**

Pour l'ensemble des sites, l'accueil sur Rendez-Vous est privilégié. La prise de rendez-vous s'effectue simplement depuis le site **www.caf.fr**

RDV Travail Social Caf

en cours de déploiement

Accueil siège

Belfort Centre-ville

RDV Travail Social Caf

Delle Centre-ville locaux du Conseil départemental

RDV Travail social Caf

Beaucourt Centre-ville locaux du Conseil départemental

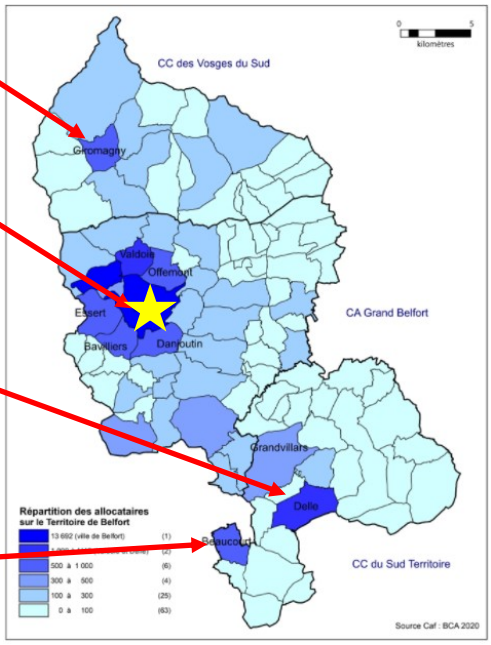

Les autres modes de contact avec la Caf

Les démarches en lignes

L'offre de service « digitale » évolue en permanence afin de faciliter les démarches en ligne et de rendre la Caf accessible en continu : déclarations de changement de situation, demandes de prestations, déclarations de ressources trimestrielles… peuvent être réalisées directement sur internet depuis le site ***www. Caf.fr***

68,13 %

Taux d'informations entrantes par voie dématérialisée hors partenaires

(61.63 % en 2019)

L'accueil téléphonique « entrant »

Accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30, l'accueil téléphonique permet de répondre rapidement aux questions les plus courantes.

Pour les situations les plus complexes ou nécessitant des recherches complémentaires, la Caf recontacte directement l'allocataire.

47 618

Nombre d'appels téléphoniques traités cette année par les équipes Caf

(48 562 en 2019)

Les Rendez-vous téléphoniques

Déployé à l'occasion de la crise sanitaire, le RDV téléphonique à réserver depuis le site ***www.caf.fr,*** permet de bénéficier d'une réponse complète et personnalisée tout en évitant de se déplacer.

4 551

Nombre de RDV téléphoniques assurés cette année par les équipes Caf

(380 en 2019)

Les travailleurs sociaux au service des publics les plus fragiles

Les travailleurs sociaux de la Caf peuvent proposer une offre d'intervention sociale personnalisée aux allocataires confrontés à certains évènements de vie fragilisant les équilibres familiaux.

Trois domaines d'intervention sont privilégiés : **le logement, l'insertion sociale et professionnelle et le soutien à la parentalité.** Cette offre se décline sous la forme :

- ✓ **d'une offre d'information, conseil et orientation** : cette action permet d'engager les actions visant à faciliter l'accès aux droits et à orienter si nécessaire vers des partenaires ou relais d'informations compétents.
- ✓ d**'une offre d'accompagnement social sur projet**, en fonction du diagnostic social global réalisé par le travailleur social Caf.

Certaines interventions en direction des familles peuvent également prendre la forme de réunions d'information ou d'ateliers collectifs réalisés par les équipes Caf ou en lien avec nos partenaires.

Panorama de l'activité 2020

	Nb de situations recensées	Nb de rendez-vous avec un travailleur social	Nb de familles bénéficiaires
Offre de service Logement			
Impayés de loyers	373	209	193
Impayés d'emprunts accession	6	3	3
Offre de service Soutien à la parentalité			
Décès au sein de la famille	74	70	33
Naissance / Adoption	189	111	105
Séparation	1053	717	506
Offre de service Insertion sociale			
Nombre de rendez-vous des droits	-	667	667
Parents seuls (a/c de 11-12/2020)	46	43	33

Focus sur...

Le travail social durant la crise sanitaire…

… le regard de Françoise Stefanetti, Responsable adjointe d'action sociale

Les règles de confinement, appliquées dans des délais très courts en mars dernier, nous ont obligé à repenser en urgence nos modes de contacts et nos modes d'intervention. Pour l'équipe des travailleurs sociaux de la Caf, il était essentiel de poursuivre les accompagnements en cours sans rupture et continuer à proposer des parcours personnalisés aux allocataires. Malgré les contraintes, nous avons pu rester concentrés sur les quatre objectifs prioritaires du service social :

- ✓ répondre aux situations d'urgence sociale liées à la pandémie
- ✓ faciliter les ouvertures de droits aux prestations et aux services
- ✓ soutenir les familles dans leurs différents démarches et dans leurs choix
- ✓ prévenir l'accumulation des difficultés

Le principal changement a naturellement concerné l'organisation des interventions des travailleurs sociaux à distance mais les équipes ont su faire face. Le lien et les échanges avec les familles, en particulier les plus fragilisées par la situation pandémique, a pu être préservé.

- ✓ 70 familles ont ainsi été accompagnées en 2020 dans le cadre des interventions sociales dites d'urgence en lien direct avec les difficultés résultant de la crise sanitaire. Parmi elles, 51 familles ont bénéficié de l'offre Information-Conseils-Orientation et 19 ont bénéficié d'un parcours d'accompagnement social global.
- ✓ Comme pour les « dossiers allocataires », les RDV physiques de suivi des familles par les travailleurs sociaux ont été remplacés par des RDV téléphoniques avec des créneaux d'accueil élargis pendant les différentes périodes de confinement.

A ce stade, nous tirons deux grands enseignements de cette période.

- ✓ D'une part, nous avons pu maintenir nos échanges, par tous canaux, avec les partenaires sociaux et coordonner nos actions. La mise en œuvre de l'AFI Covid, et son ouverture aux travailleurs sociaux des autres institutions constituent une vraie réussite ;
- ✓ D'autre part, nous avons été en capacité de poursuivre le déploiement de notre offre de service avec le nouveau parcours **« parents seuls »** à compter de novembre 2020

Les recours des allocataires

La commission de recours amiable (CRA), composée de représentants du Conseil d'Administration de la caisse, étudie l'ensemble des demandes de réexamen des dossiers sollicitées par les allocataires exerçant leur droit de recours. Elle étudie l'application correcte du droit (contestations) et les demandes de remise de dettes. Ses décisions sont soumises au contrôle de légalité (Mission Nationale de Contrôle MNC).

La composition de la CRA a évolué par décret du 23 mars 2018, avec la participation des personnes qualifiées. Le quorum passe de 2 à 3 administrateurs, avec au moins un représentant du collège salariés et un du collège employeurs.

- ***Les contestations***

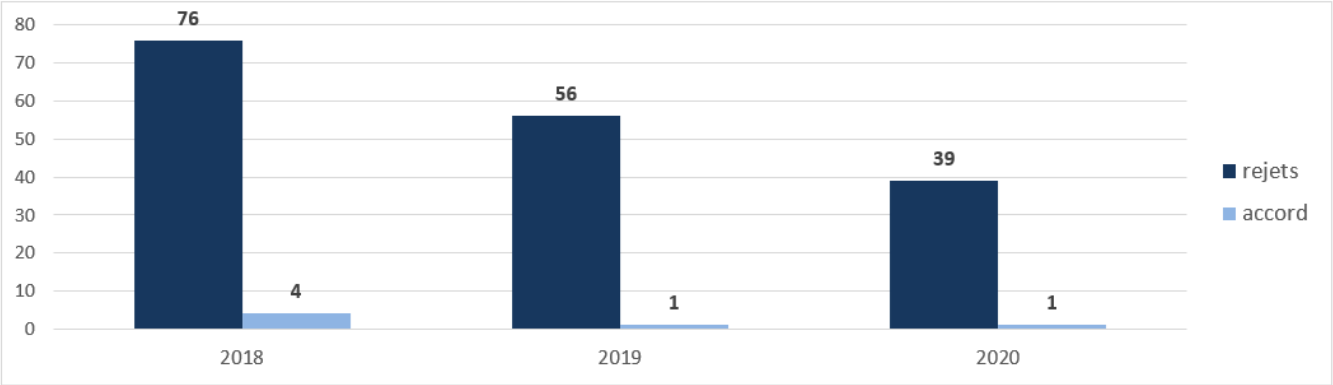

- ***Les demandes remises de dette*** *(hors Rsa relevant de la compétence du Président du Conseil Départemental)*

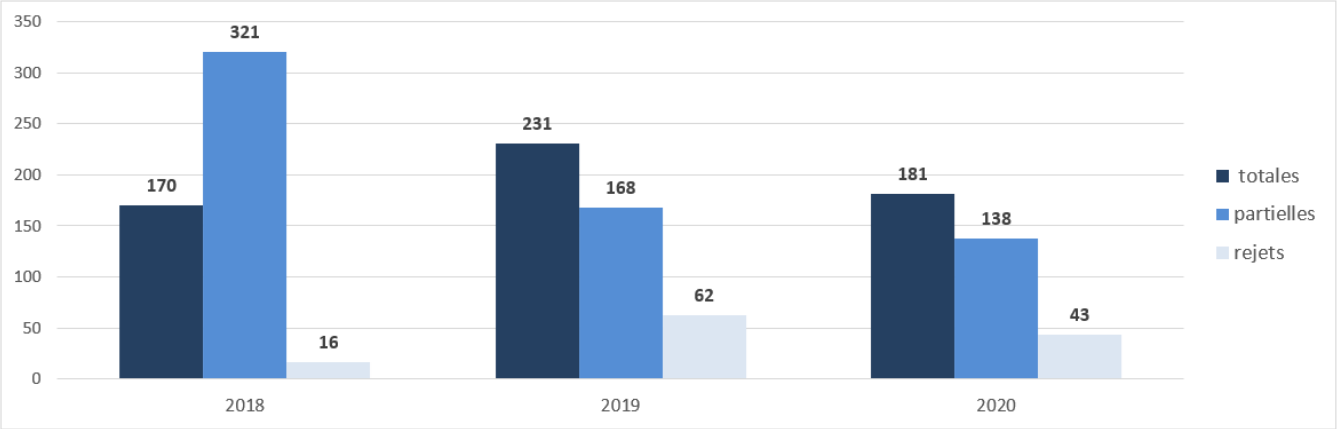

- ***La médiation administrative***

Déployée au sein de l'organisme en 2015, la fonction de médiation constitue un outil au service de l'accès aux droits et de l'amélioration des relations avec les usagers du service public.

Cette mission participe également à l'amélioration de la qualité de service en identifiant les motifs de mécontentement, les points de blocage administratif et les éventuels dysfonctionnements.

La médiatrice participe aux travaux du réseau régional « Grand Est » des médiateurs et travaille en lien avec les médiateurs des différents services publics présents sur le département.

Mode de contact			
42,1% par courrier	42,1% par courriel	5,3% par téléphone	5,3% par note interne

Mode de résolution		
52,6% décision révisée	42,1% décision maintenue	5,3% orientation

Le contentieux juridique

En cas de contestation des décisions rendues par la caisse d'Allocations familiales et la Commission de recours amiable (CRA), les allocataires peuvent saisir la justice (saisine du Tribunal des Affaires Sociales) ou le Tribunal Administratif (PAL et Prime d'Activité).

9 jugements ont été rendus en 2020 par le pôle social du Tribunal Judiciaire suite à contestation par les allocataires des décisions de la Commission de Recours Amiable. 1 décision a été favorable aux allocataires, et 8 ont confirmé la position de la Caf.

3 jugements ont été rendus par le Tribunal Administratif. Tous ont confirmé la position de la Caf.

Le juste droit et la lutte contre la fraude

Afin de garantir le versement du juste droit aux allocataires, les Caf déploient un dispositif global de gestion du risque visant à mieux prévenir et identifier les situations complexes ou potentiellement génératrices d'erreurs de droit. Ce dispositif repose sur deux piliers :

- ✓ **La démarche qualité intégrée (DQI)** qui intègre la sécurisation des processus de gestion des dossiers aux différentes étapes de traitement et la formation continue des techniciens CAF
- ✓ **La politique de contrôle**, intégrant un volet spécifique de **lutte contre la fraude.**

Les contrôles réalisés par la Caf s'inscrivent dans le cadre d'orientations nationales visant à assurer une équité de traitement pour tous et sur l'ensemble du territoire français. Afin de rendre sa politique de contrôle la plus efficace possible, la Caf utilise également un outil de ciblage de type Datamining. Les contrôles de la Caf peuvent prendre plusieurs formes :

- ✓ **Les échanges automatisés d'informations**… avec des organismes tels que Pôle Emploi, les services de la Direction Générale des Impôts,… La Caf ne sollicite pas l'allocataire, elle échange directement les informations avec d'autres services publics (montant des revenus, de l'allocation chômage…)
- ✓ **Les contrôles sur pièces**… consistent à demander des pièces justificatives ou des renseignements complémentaires à l'allocataire ou auprès de tiers autorisés à les communiquer à la Caf.
- ✓ **Les contrôles sur place**… sont réalisés par un contrôleur assermenté de la Caf qui se déplace à domicile.

Les chiffres clés du contrôle...

83 032
Opérations de contrôle réalisées sur les dossiers allocataires

16 079
Nombre d'allocataires contrôlés en 2020

252
Contrôles sur place

Les chiffres clés de la lutte contre la fraude...

- ***La détection de la fraude***

98
Situations instruites

78
Fraudes qualifiées

- ***Les sanctions prises par la Caf***

5
Dépôts de plainte

67
Pénalités administratives

6
Avertissements

- ***Les sanctions pénales***

2
Amendes

0
Condamnations

Le préjudice financier total relevant de la fraude aux prestations sociales s'élève à 662 959 € en 2020, soit un indu moyen de 8 499 €.

L'action de la Caf au cœur des territoires

1. Le soutien aux territoires

L'action sociale des caisses d'Allocations familiales comporte deux volets complémentaires : à l'accompagnement direct des familles, se rajoute une intervention plus globale dite « collective » qui s'attache à améliorer le quotidien des familles. L'objectif vise à réduire les inégalités territoriales et sociales et **favoriser le développement de services adaptés aux besoins des familles et des enfants.**

➢ *Les dispositifs d'intervention Caf*

Quatre outils d'intervention peuvent être mobilisés par la Caf pour soutenir les territoires :

- **Les contrats territoriaux globaux (CTG)** qui remplacent progressivement les contrats Enfance-Jeunesse (CEJ), Ces contrats visent à promouvoir un **projet global *de service en direction des populations*** et sont signés avec les collectivités locales (Communes, EPCI). Ils s'appuient sur un diagnostic socio-économique local.
- **Les prestations de service** : elles s'adressent directement aux opérateurs et viennent financer le fonctionnement des services aux familles : structures d'accueil Petite Enfance (PSU), centres sociaux, (PS animation globale), accueils extrascolaires et périscolaires (PS ALSH), service de médiation familiale, aide à domicile...
- **Les appels à projets**, qui visent à soutenir les initiatives et actions de proximité.
- **Les aides au fonctionnement et à l'investissement**, qui concernent tout autant les dossiers structurants (financement de places de crèches, construction ou rénovation de centres sociaux, d'accueils de loisirs…) que tout projet visant à enrichir l'offre proposée aux enfants, aux jeunes et aux parents sur les territoires.

➢ *Le schéma départemental des services aux familles : une vision partagée des besoins et un cadre d'actions commun*

Afin de pouvoir adapter l'offre de service aux familles aux besoins des familles et disposer d'une vision globale et partagée des enjeux locaux, un travail de coordination entre les principaux partenaires en charge des politiques sociales dans le département (Etat, Conseil Départemental, Caf, Msa et collectivités territoriales) reste indispensable.

Cette coordination intervient en particulier dans le cadre du **schéma départemental des services aux familles** (SDSF) animé par la Caf.

Le 1er schéma départemental 2016-2019 s'est attaché à couvrir prioritairement les champs de la Petite Enfance et de la parentalité. La 2e génération du schéma, en cours de préparation, couvrira l'ensemble des champs d'intervention de la Caf et intègrera l'animation de la vie sociale locale (centres sociaux) ainsi que les dispositifs en direction de la jeunesse.

La Caf décline les orientations du SDSF au niveau local dans le cadre des nouvelles conventions territoriales globales (CTG).

23

Collectivités
signataires d'un Contrat de développement territorial avec la Caf

2,4 millions d'euros

Versés aux collectivités locales dans le cadre des contrats de soutien aux projets de territoire

Accompagnement financier de la Caf sur les territoires en 2020

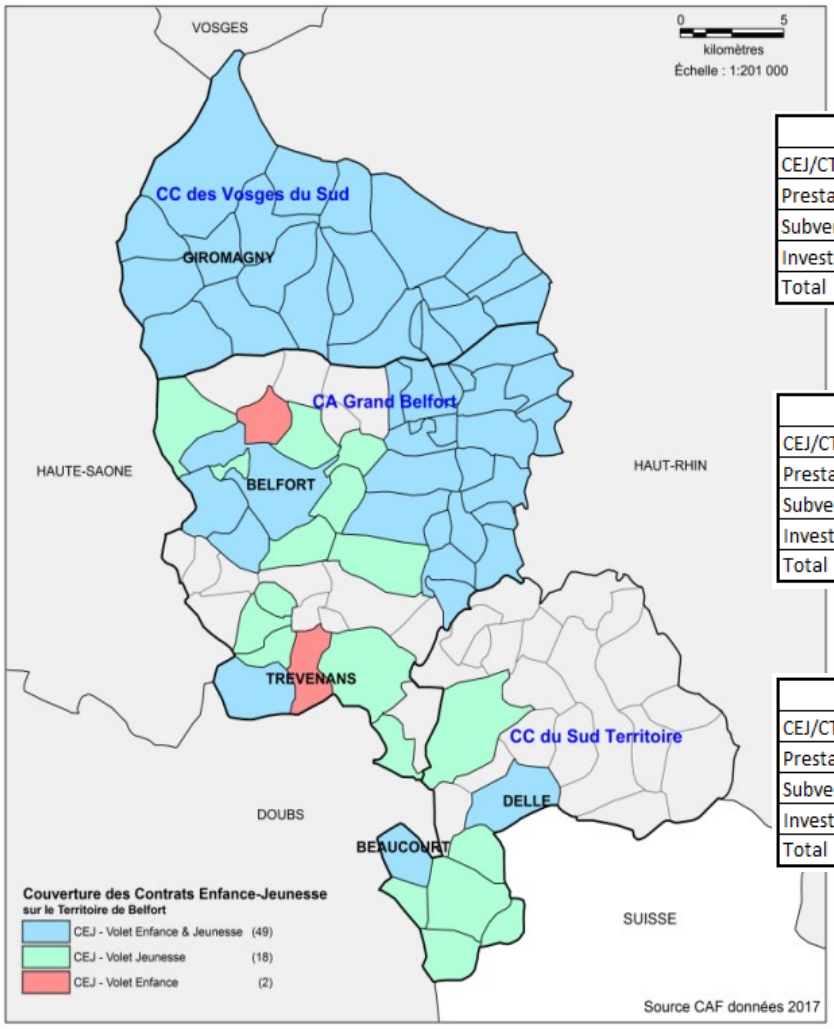

Territoire des Vosges du Sud	
CEJ/CTG	277 186 €
Prestations de service	230 541 €
Subventions et prêts collectifs	13 142 €
Investissement	- €
Total	520 868 €

Territoire du Grand Belfort	
CEJ/CTG	1 503 776 €
Prestations de service	4 608 866 €
Subventions et prêts collectifs	55 240 €
Investissement	137 800 €
Total	6 305 683 €

Sud Territoire	
CEJ/CTG	285 561 €
Prestations de service	389 179 €
Subventions et prêts collectifs	24 600 €
Investissement	126 000 €
Total	825 340 €

Principaux investissements locaux soutenus par la Caf cette année		
BEAUCOURT	Création de la micro-crèche Maison Blanche	126 000 €
BAVILLIERS	Création de la micro-crèche Koala Kids	133 000 €
BEAUCOURT	Rénovation de la cour de la Halte Garderie	15 000 €
BELFORT	Equipement et matériel pédagogique pour l'accueil périscolaire	6 900 €
BELFORT	Equipement des salles d'activités de l'association « Les petits peut'on »	5 000 €
BELFORT	Matériel pédagogique pour les centres sociaux OIKOS	4 200 €
CHATENOIS LES FORGES	Rénovation de la cour du Multi-Accueil	5 400 €
GRANDVILLARS	Rénovation et Aménagement de l'aire de jeux municipale	5 000 €
RESEAU CLAS DEPARTEMENTAL	Accompagnement des 15 sites CLAS du Territoire de Belfort pour l'achat de matériel informatique en période de pandémie et la poursuite de l'accompagnement scolaire des enfants à distance.	24 000 €

2. Aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale :

La branche Famille soutient historiquement le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants dans le cadre de la politique Petite Enfance (moins de 6 ans) et Jeunesse (6-18 ans).

Qu'elles soient versées directement aux familles (PAJE) ou en direction des partenaires, les aides versées par la Caf visent à **aider les familles à faire face aux charges liées à la garde des enfants** ou à les aider à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins.

C'est dans ce cadre que la Caf soutient l'émergence d'une offre d'accueil de qualité sur son territoire.

Trois objectifs sont plus particulièrement poursuivis :

* **La réduction des inégalités territoriales**, afin de proposer aux parents une offre d'équipements et services équilibrée sur l'ensemble du département
* **La réduction des inégalités sociales** en facilitant l'accès à ces services à toutes les familles (tarifs adaptés aux familles vulnérables, prise en compte des situations de handicap dans les accueils…)
* **Faciliter les démarches des parents**.

Cette offre d'accueil et d'activités vise à toucher tous les enfants, du plus jeune âge (petite Enfance) jusqu'à l'arrivée dans la vie adulte.

Petite enfance	*Jeunesse*	*Adolescents et jeunes adultes*
Créches, Halte-garderies	**Accueils périscolaires**	**Projets Ados**
Assistantes maternelles et maisons d'assistantes maternelles	**Temps libres, loisirs, activités extra scolaires**	**Accueils Ados / PS Jeunes**
Relais Petite Enfance	**Activités avec les parents sorties familles**	

➢ Zoom sur les principaux dispositifs « Petite enfance »

Le soutien de la Caf en direction de la petite enfance concerne tous les modes d'accueil (crèches, halte garderies, assistant(e)s maternel(le)s…). Concernant les structures d'accueils collectives (ou établissements d'accueil du jeune enfant), la Caf finance le fonctionnement courant des structures mais aussi les projets participant à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants (rénovation de locaux, acquisition de matériel éducatif ou d'activité, formation des personnels encadrant à la prise en compte du handicap…)

L'accueil collectif Crèches, Haltes-garderies,

Evolution de l'accueil collectif	2018	2019	2020
Nombre de places d'accueil « multi-accueil » et collectives	620	585	585
Nombre de places d'accueil « halte-garderies »	81	57	57
Nombre de places d'accueil « micro-crèches »	10	10	10
Nombre de places « crèches familiales » et « crèches parentales »	16	16	16
Total nombre de places d'accueil	727	668	668
Nombre d'équipements collectifs financés (PSU)	21	21	21
Montants versés par la Caf (PSU) en €	3 951 503	3 914 511	2 770 191

L'accueil individuel : les assistantes maternelles

Evolution de l'accueil individuel	2018	2019	2020
Nombre d'Assistant(e)s Maternel(le)s agréées	ND	1 000	938
Nombre d'assistantes maternelles en activité	ND	883	800
Nombre de maisons d'assistantes maternelles	7	10	10

Les relais Petite Enfance

	2018	2019	2020
Nombre de Relais Assistants Maternels (RAM)	5	6	6
Montants versés (PS RAM)	88 756 €	106 067 €	112 143 €

Les nouveaux projets en cours :

Maisons d'Assistants Maternels : Bessoncourt, Sud Territoire, Couronne Belfortaine

Le(s) chiffre(s) à retenir ...

5, 2 millions d'euros versés par la Caf pour la Petite Enfance dans le département;

3 940 familles bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ou de l'un de ses complément

21 structures d'accueil collectif Petite Enfance dans le département

Structures d'accueil collectif petite enfance sur le Territoire de Belfort

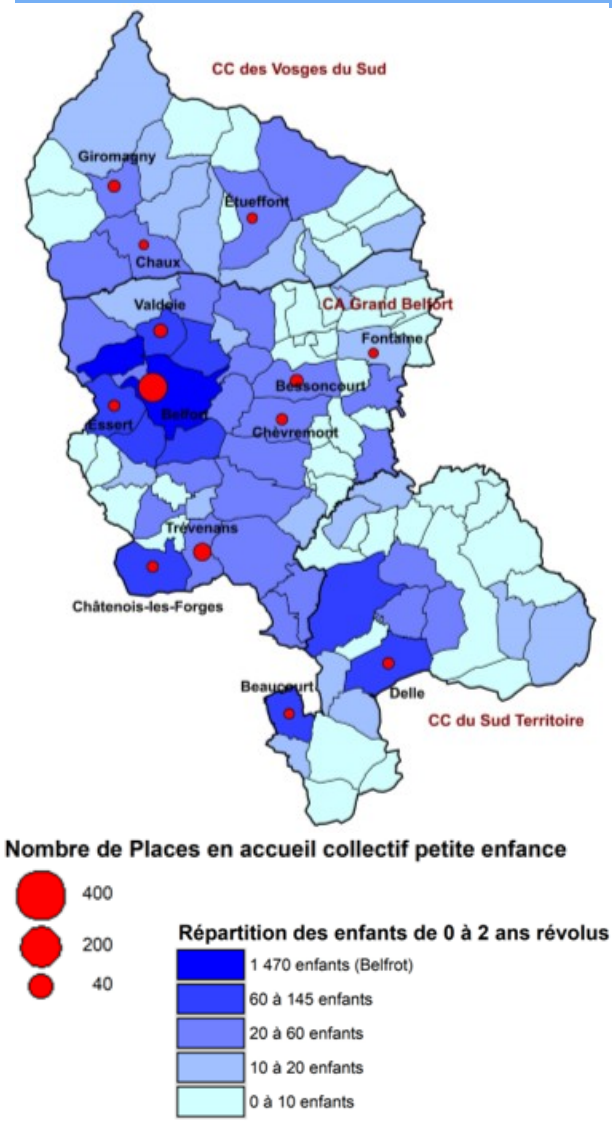

➢ Zoom sur les principaux dispositifs « Jeunesse » mobilisés en 2020

L'accueil de loisirs périscolaire

Il constitue un mode d'accueil complémentaire des enfants organisé autour du temps scolaire. Chaque accueil périscolaire fait l'objet d'un programme d'activités basé sur un projet éducatif global.

	2018	2019	2020
Nombre d'opérateurs conventionnés	41	38	38
Nombre d'heures réalisées	1 515 975	1 658 588	1 384 845
Montants versés par la Caf	878 638 €	923 441 €	900 079 €

L'accueil de loisirs extrascolaire

Au-delà des temps et activités périscolaires, la Caf soutient les accueils de loisirs proposés aux enfants de 6 à 18 ans.

Ces activités interviennent lors des vacances scolaires (Février, Avril, été…) et sont proposées sur la plupart des territoires.

	2018	2019	2020
Nombre d'opérateurs conventionnés	35	35	36
Nombre d'heures réalisées	581 144	669 367	692 928
Montants versés par la Caf	351 502 € *	330 605 € *	288 007 € *

* dont accueil ados

L'aide aux temps libres

Pour faciliter également l'accès des enfants aux activités proposées sur les territoires, la Caf accorde une aide aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €. Cette aide est versée directement aux organisateurs et permet de réduire le coût des activités auxquelles participent les enfants.

Dépenses aides aux temps libres aux familles		
2018	**2019**	**2020**
145 162 €	131 964 €	92 232 €

Les projets « ADOS »

Pour les enfants en âge de faire leur entrée au collège, les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) se heurtent de plus en plus à une forte baisse de fréquentation, directement liée à la nature de l'offre proposée. C'est pourquoi la Caf soutient des projets élaborés avec les jeunes qui proposent de nouveaux types d'activités. Il s'agit notamment de favoriser l'autonomisation des jeunes en les associant à l'élaboration des actions les concernant, et contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société.

	2018	2019	2020
Nombre de projets	32	32	32
Montants versés	60 900 €	62 250 €	50 200 €

3. La parentalité

C'est pour apporter des réponses à la diversité des situations rencontrées au sein des familles et soutenir les parents dans leur rôle éducatif que les Caf interviennent dans ce nouveau champ des politiques sociales. Trois thématiques de travail sont plus particulièrement accompagnées :

- ✓ Les relations Parents-enfants (jeunes enfants, Adolescents...).
- ✓ Les relations Familles / Ecole et le soutien à la réussite éducative
- ✓ Le partage des rôles parentaux, la co-parentalité, l'accompagnement lors d'une séparation

Dans le domaine de la parentalité, les Caf interviennent en soutenant financièrement le fonctionnement de services ou de projets (**Espaces rencontre**, lieux neutres, **lieux d'accueil parents-Enfants,** service de **médiation familiale**) mais aussi en déployant leur propre offre de service, au travers de l'Agence nationale de recouvrement des pensions alimentaires ou **ARIPA.**

En parallèle, la Caf cherche à faciliter l'émergence et l'animation d'un réseau de professionnels en capacité de répondre aux attentes des parents et favoriser la coordination des dispositifs offerts sur le territoire.

L'agence nationale de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

Créé par les pouvoirs publics en 2015, à l'issue d'une première expérimentation conduite dans quelques départements dont celui du Territoire de Belfort, **l'Agence nationale du recouvrement des pensions alimentaires** propose une **offre de service globale** en direction des parents confrontés aux difficultés consécutives à une séparation (fragilisation des équilibres familiaux et de la situation financière de la famille, choix du mode de garde des enfants, non versement de la pension alimentaire...).

Cette offre globale qui vise tout autant à garantir l'accès effectif aux droits sociaux que la prévention des conflits et la préservation de l'intérêt des enfants, repose sur :

- ✓ Une **offre d'accueil sur rendez-vous** personnalisée à toutes les familles déclarant une séparation.
- ✓ La **prise en charge par la Caf du recouvrement des pensions alimentaires impayées** auprès de l'autre parent,
- ✓ Une mise en relation possible vers un service de médiation familiale, la participation à des **séances d'information « Parents après la séparation »** organisées par la Caf et ses partenaires.

24 Caf et 1 caisse de MSA assurent la gestion administrative de l'ARIPA pour l'ensemble du territoire national en tant que caisses « Pivot ».

Dans ce cadre, la Caf du Territoire de Belfort (Caf 90) assure la gestion des dossiers de son département ainsi que ceux du Doubs et de Haute-Saône.

En 2019, la Caf 90 a également été désignée Caf d'appui et travaille en collaboration avec la Caf des Alpes-Maritimes pour la gestion des dossiers de plusieurs départements de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

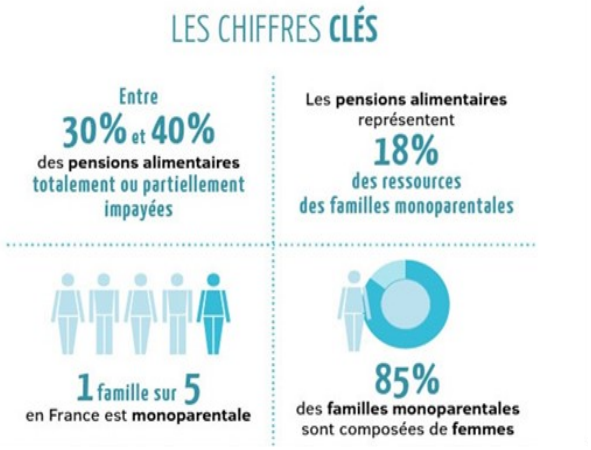

www.pension-alimentaire.caf.fr
59 000 visiteurs par mois

Dans le département	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires	318	357	ND
Nombre de procédures de recouvrement en cours	160	171	201

Activité totale Aripa	2018	2019	2020
Pôle Aripa régional - Nb de procédures de recouvrement gérées	753	875	986
Pôle d'appui Caf 06 - Nb de procédures de recouvrement gérées	0	450	672

➢ Retour sur les principaux dispositifs accompagnés par la Caf en 2020

Les actions du réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents (REAAP)

Groupe de parole et d'échanges, Café des parents, ateliers et activités rassemblant les parents et leurs enfants, conférences-débat… 28 projets ont été labellisés dans le cadre de l'appel à projet Caf cette année.

REAAP (actions uniquement)	2018	2019	2020
Subventions versées par la Caf (€)	39 753	55 620	48 790
Nombre de projets financés par la Caf	28	28	26
Nombre de bénéficiaires des actions	1 453	2 628	2 385

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Mis en œuvre en partenariat, le Clas s'inscrit dans les **politiques éducatives territoriales**. Il vise au renforcement de **l'égalité des chances** des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

CLAS	2018	2019	2020
Prestations de service versées par la Caf (€)	53 751	67 232	65 158
Nombre de groupes CLAS financés par la Caf	33	29	27
Nombre de bénéficiaires des actions	534	613	457

La médiation familiale

La médiation familiale vise à préserver l'intérêt de l'enfant dans les situations de séparation familiale et à favoriser les démarches de conciliation entre les parents.

La Caf soutient financièrement ce service géré par le Conseil Départemental.

MEDIATION FAMILIALE	2018	2019	2020
Prestations de service versées par la Caf (€)	117 040	120 358	124 040
Nombre de mesures de médiation réalisées	81	63	41
Nombre de séances réalisées (entretiens)	278	434	449

Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Les lieux d'accueil enfants parents visent la **socialisation des jeunes enfants** (de moins de 3 ans) et la prévention des difficultés dans la relation parents / enfants.

LAEP	2018	2019	2020
Prestations de service versées par la Caf (€)	16 988	17 913	23 170
Nombre de LAEP conventionnés	2	2	2

Les aides aux vacances familiales (VACAF)

Cette action vise à faciliter le départ en vacances des familles et renouer les relations intra familiales. Les séjours sont organisés au sein de structures (campings par exemple) labellisés par la Caf.

A compter de 2018, le Conseil d'Administration a souhaité renforcer son soutien aux départs en vacances familiales.

VACAF	2018	2019	2020
Aides versées aux familles par la Caf (€)	175 080	162 206	161 996
Nombre de séjours financés	374	349	326

Les aides aux sorties collectives

Cette action vise à faciliter le rapprochement des parents et des enfants à l'occasion de sorties de proximité, à la journée organisées par les acteurs de terrain (centres sociaux, associations, …).

SORTIES COLLECTIVES	2018	2019	2020
Aides versées aux familles par la Caf (€)	35 355	32 000	11 281
Nombre de familles bénéficiaires	297	285	108
Nombre total de participants	1 046	1 124	418

4. Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie

L'action et l'investissement de la Caf sur les thèmes du logement et du cadre de vie dépassent largement la seule gestion des aides légales au logement (APL, ALF, ALS, ALT)

Ainsi, la Caf coopère avec ses partenaires :

- ✓ dans le cadre des différentes instances départementales (plan départemental de lutte contre l'habitat indigne, PDALPD, CCAPEX …) à qui elle apporte son expertise.
- ✓ en assurant le secrétariat et la gestion financière du FSL par délégation du Conseil Départemental
- ✓ en accompagnant les partenaires dans le montage de projets (Résidence accueil, Intermédiation locative, IDEAL)

Elle est aussi aux côtés des allocataires au travers de son offre de service et de ses aides financières individuelles.

En 2020...

60 000 € engagés pour soutenir le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

528 aides financières accordées (prêt d'équipement, prêt et secours dans le cadre d'un accompagnement social) (dont 146 Afi spécifiques Covid)

2263 interventions d'un travailleur social auprès des familles (1264 en 2019).

✓ *L'accompagnement des situations d'impayés de loyer*

Une rencontre systématique avec un travailleur social Caf est proposée à tous les bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial et aux bénéficiaires APL avec trois enfants ou plus signalés par le bailleur à la Caf en **situation d'impayé de loyer** (cf. page 17).

Cette offre de service vise à éviter les ruptures de droits sociaux (APL), prévenir l'aggravation des difficultés et contribuer au maintien dans le logement.

➢ *La lutte contre les logements non décents*

Les services de la Caf interviennent dans le repérage et la détection des logements non décents. Les éventuelles situations identifiées sont systématiquement signalées au comité technique de l'habitat (CTH).

Un accompagnement personnalisé peut également être proposé aux familles confrontées à ce type de difficultés.

➢ *L'amélioration du cadre de vie*

La Caf a souhaité proposer un dispositif de soutien aux familles aux revenus modestes pour faciliter l'acquisition de matériel ou de mobilier de première nécessité.

Cette aide, versée sous forme de prêt, est complémentaire du prêt d'amélioration de l'habitat (aide légale).

➢ *Le soutien aux centres sociaux et aux structures de proximité*

Au travers du financement des centres sociaux, la Caf favorise le développement d'initiatives et de projets contribuant à la **cohésion sociale sur les territoires**.

Véritables contributeurs à l'animation de la vie sociale locale, ces équipements ont vocation à **fédérer les habitants des quartiers** et proposer une palette de services et d'actions adaptés aux attentes des habitants.

C'est le Conseil d'Administration de la Caf qui examine les projets sociaux des centres et qui délivre l'agrément « Centre social » ouvrant droit aux prestations de services. Il étudie tout particulièrement :

- la cohérence générale du projet social et son **adaptation au contexte local,**
- **l'ouverture à tous** (mixité sociale) et le respect des principes de neutralité religieuse ou philosophique,
- les modalités d'associations et d'**implication des usagers ou bénévoles** au sein des centres.

L'outil SENACS (Système d'Echanges National des Centres Sociaux,) a été déployé par la Caf à partir de 2017. Réalisé avec le concours des centres sociaux partenaires (Oïkos, Centre social de la Haute Savoureuse, Centre social La Clé), SENACS constitue un **observatoire privilégié des structures d'animation dans notre département,** qui représentent **:**

3 367
Adhérents
(3333 en 2019)

272
Bénévoles réguliers
(388 en 2019)

406
Bénévoles occasionnels
(1077 en 2019)

209
Salariés soit 80 ETP
(201 soit 74 ETP en 2019)

82%
proposent de l'**accueil de loisirs** extrascolaire et/ou périscolaire
(80% en 2019)

33%
déploient des **actions de lutte contre l'isolement**
(43% en 2019)

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT CAF	2017	2018	2020
Prestation de service Animation Globale	532 245 €	590 490 €	618 631 €
Prestation de service Animation collective famille	148 759 €	187 709 €	202 445 €
Prestation de service Animation locale Delle	21 983 €	22 313 €	22 988 €
Subventions de fonctionnement	7 950 €	76 650 €	45 000 €
Aides à l'investissement	28 810 €	9 512 €	14 400 €
Nombre d'équipements soutenus par la Caf	9	9	9

5. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

En charge de la gestion de plusieurs minima sociaux, la Caf intervient également pour prévenir les exclusions au travers d'actions ciblées en direction des publics les plus fragiles.

➢ *Favoriser l'insertion*

Le Rsa (Revenu de solidarité active) s'inscrit dans une logique visant à associer prestation sociale et appui au projet d'insertion des bénéficiaires.

Dans le cadre de la **mission d'accès aux droits**, la Caf du Territoire de Belfort instruit les demandes de Rsa en lien avec les équipes du Conseil Départemental. Elle s'attache plus particulièrement à assurer un traitement rapide et fiable des dossiers.

➢ *Aider les familles confrontées à des difficultés temporaires*

La Caf finance des mesures d'aide et d'accompagnement au foyer des familles faisant face à des événements pouvant perturber les équilibres familiaux. Deux associations, l'Association Familiale Populaire et Point Familles sont conventionnées avec la Caf pour organiser l'intervention de professionnel(le)s qualifié(e)s à domicile.

Les travailleurs sociaux de la Caf interviennent également directement auprès des familles au travers de l'offre de service de travail social (cf. page 22).

Certaines de ces interventions prennent la forme d'un accompagnement social sur projet qui peut s'accompagner d'un soutien financier spécifique (prêts + secours) : les aides sur projet.

LES AIDES A DOMICILE

	2018	2019	2020
Dépenses (€)	521 978	537 127	478 406
Nombre d'heures d'intervention dans les familles	16 696	16 226	14 421
Nombre familles bénéficiaires	332	244	204

LES AIDES SUR PROJET

	2018	2019	2020
Dépenses (€)	15 495	ND	ND

Gestion et pilotage de la Caf

Les équipes Caf / Repères RH

Effectifs	Au 31 décembre 2020, l'Organisme compte **97** salariés, dont **91** en CDI et **6** en CDD. **83** % de femmes et **17** % d'hommes Répartition par secteur : **60** Prestations et mission nationale Aripa **15** Action Sociale **22** Services Support
Recrutements	**37** sur l'année : **26** en CDI et **11** en CDD L'Organisme a mis en place une procédure de recrutement visant à prévenir les discriminations et favoriser la diversité et l'égalité des chances.
Formation professionnelle	La Caf du Territoire de Belfort développe une politique active de formation, dont les principales orientations en 2020 sont : • le renforcement de l'expertise, • le développement de la polyvalence, • la formation aux évolutions réglementaires, • le soutien à la fonction managériale, • l'accompagnement à la transformation numérique. La Caf du Territoire de Belfort s'est engagée dans une démarche de valorisation des parcours de formations qualifiantes avec la mise en place de : • **1** Certificat de Qualification Professionnelle Conseiller Service à l'Usager **11 608,29 euros** ont été consacrés à la formation professionnelle, correspondant à **3 850,50 heures** de formation.

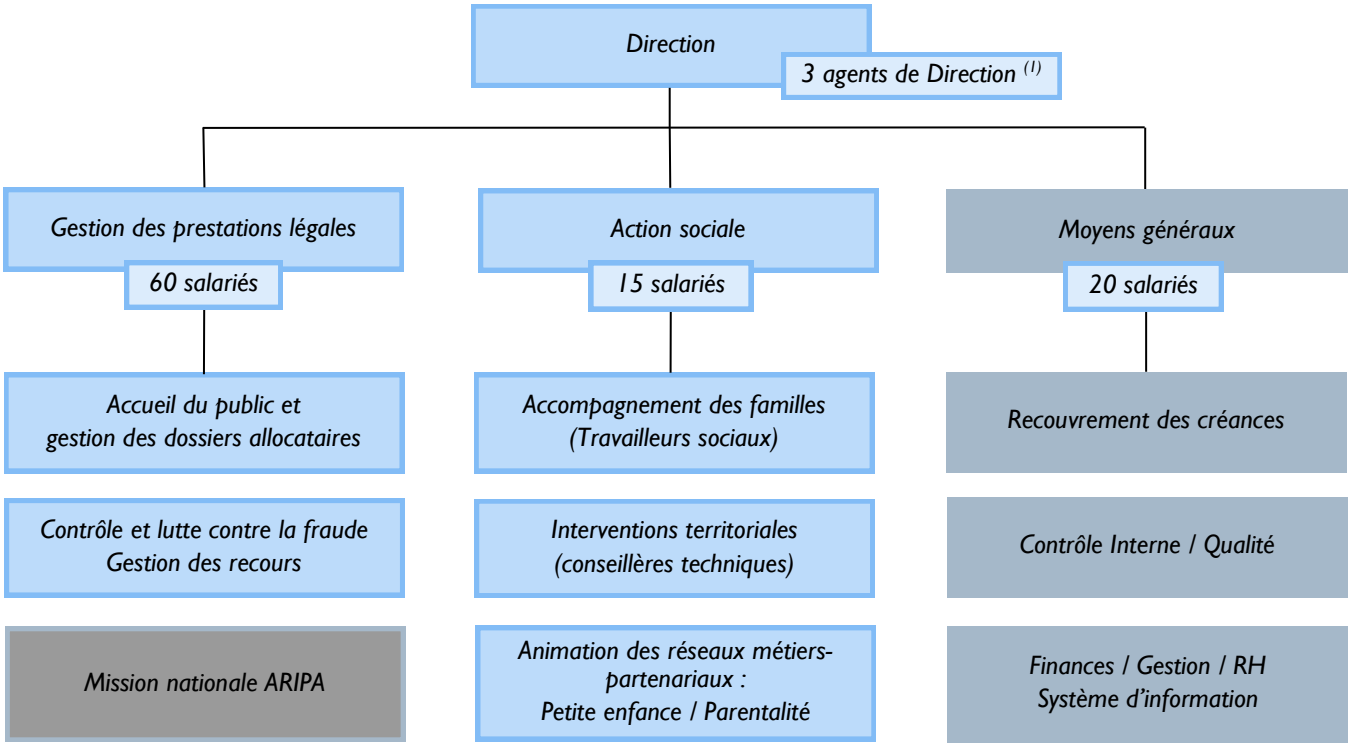

(1) dont 1 mutualisé avec la Caf du Doubs

La responsabilité sociale et environnementale de la Caf

➢ *La dynamique RSE - développement durable*

La dynamique de développement durable initiée par la Caf du Territoire de Belfort est la déclinaison en local, à sa mesure, du plan élaboré par l'Ucanss.

Responsabilité environnementale

	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Evolution 2020/2019
Consommation d'énergie corrigée (GWh) - référence 2009	0.405	0.458	0.412	-9,88 %
% d'ERP accessibles	100 %	100 %	100 %	0 Pts
% d'évolution de la consommation d'énergie corrigée depuis 2014	3,00 %	17,00 %	5,00 %	
Consommation de papier (tonnes)	3,230	2,290	1,080	-52,84 %
Consommation d'eau (m3)	374,161	378,406	288,712	-23,7 %

Responsabilité sociale interne

	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Evolution 2020/2019
Part des « - de 26 ans » et « + de 55 ans » dans les embauches	Non déterminé	Non déterminé	19,35 %	
Taux d'emploi des salariés en situation de handicap	Non déterminé	Non déterminé	9,52 %	
Avez-vous mis en place un accord ou un plan d'actions sur la qualité de vie au travail ?	Non déterminé	Non déterminé	oui	
% de salariés en télétravail	Non déterminé	14,10 %	78,65 %	+457,8 %
Taux d'accès à la formation des femmes	Non déterminé	Non déterminé	42,31 %	
Taux d'accès à la formation des hommes	Non déterminé	Non déterminé	41,18 %	
Proportion de femmes pour la catégorie Employés	84,38 %	84,62 %	82,42 %	
Proportion de femmes pour la catégorie Managers	66,67 %	63,64 %	66,67 %	
Proportion de femmes pour la catégorie ADD (Agents de Direction)	0 %	0 %	0 %	

Intégrer les enjeux RSO dans la stratégie et le processus achat

	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Evolution 2020/2019
Délai moyen de paiement des fournisseurs (en jours)	Non déterminé	Non déterminé	24	

La gestion des fonds publics… Prestations sociales versées

Les dépenses de prestations légales de la Caf du Territoire de Belfort s'élèvent à **166 166 740 euros** en 2020 (+4,66 %)

Principales évolutions réglementaires ...

- ✓ ***La revalorisation de l'Ars :*** majoration exceptionnelle des montants versés via une revalorisation de 24,26 % du taux de base mensuelle des allocations familiales (Bmaf) servant de calcul à la prestation.
- ✓ ***Revalorisation de la Bmaf*** (base mensuelle des allocations familiales) : En 2020, la revalorisation de la Bmaf a été fixée à 0,3% . Elle n'est plus indexée sur l'inflation (+1,1% en 2020).
- ✓ ***Hausse des dépenses de Cmg liée à l'augmentation des taux de cotisations sociales :*** Les mesures de changement de cotisations induisent une augmentation des dépenses de Cmg. Cette évolution des dépenses se concentre principalement sur les dépenses de cotisation du Cmg Assistant(e) Maternel(le).
- ✓ ***Suppression de l'évaluation forfaitaire s'agissant des aides au logement.***
- ✓ ***Mise en place de la Rls pour les allocataires d'Apl du parc social :*** La mise en place de la Rls pour les foyers bénéficiant de l'Apl et logeant dans le secteur locatif conduit à une augmentation du montant de Rsa pour certains allocataires.

Mesures Covid 2020

En lien avec les pouvoirs publics, la branche Famille a mis en œuvre diverses mesures exceptionnelles pour répondre aux effets de la crise sanitaire. Objectif : sécuriser les droits des bénéficiaires les plus vulnérables lors de la période de confinement :

- ✓ ***Maintien des droits pour les bénéficiaires des aides au logement*** (période mars-juillet 2020) pour éviter toute rupture lors du renouvellement trimestriel des droits.
- ✓ ***Maintien exceptionnel des droits pour les bénéficiaires du Rsa*** (période de mars à juin 2020)
- ✓ ***Maintien des droits pour les bénéficiaires d'Aah :*** les accords délivrés par les MDPH et arrivant à échéance durant la phase de confinement ont été prolongés automatiquement entre mars et juin 2020.
- ✓ ***Maintien des droits pour les allocataires de la Prime d'activité (Ppa)*** *pour la période mars-juillet 2020 :*

  La crise sanitaire a impacté les revenus des bénéficiaires de la Ppa tout au long de l'année 2020. Au niveau national, on estime que 80% des bénéficiaires de la prime d'activité ont été en situation de chômage partiel au cours des mois d'avril et mai 2020, entraînant une baisse de leur rémunération de 2 % en moyenne, tandis que 6% d'entre eux ont vu leur revenu diminuer de 30% au cours du second semestre 2020.

Origine du financement des prestations sociales versées par la Caf

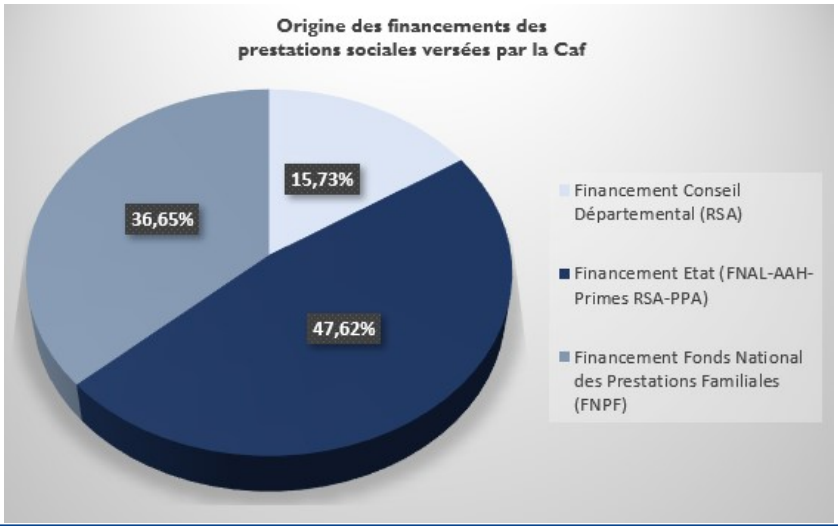

La gestion des fonds publics… Validation des comptes publics

La validation des comptes de la Caf de Belfort est effectuée par la Caisse nationale (CNAF) sous l'autorité du Directeur comptable et financier national. Cette validation consiste à attester que les comptes annuels de la caisse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine de la caisse.

Au niveau national, le rapport de validation est transmis au ministre chargé de la sécurité sociale et à la Cour des comptes, qui établit un rapport de certification des comptes nationaux combinés.

Les comptes 2020 de la Caf du Territoire de Belfort ont été validés sans restriction avec 3 observations (5 en 2019).

La gestion des fonds publics… Le recouvrement des indus

Le recouvrement des prestations sociales indûment versées constitue une des priorités de la Caf, garante de la bonne utilisation des fonds publics. L'exercice 2020 se caractérise par une diminution de 0,62 % de la somme globale des indus qui représentent 5 228 833 €, soit environ 3,1 % des prestations versées par la Caf.

Le solde global des indus restant à recouvrer au 31/12/2020 augmente quant à lui seulement de 6,55 % par rapport au 31/12/2019. Le taux de recouvrement réel a diminué de 3,33 points sur l'exercice.

Les instances de décision

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Caf. Il est en charge plus particulièrement :

- de voter les statuts de la Caisse,
- d'autoriser la signature du contrat pluriannuel de gestion de l'Organisme,
- de voter les budgets de gestion administrative et d'action sociale, sur proposition du directeur,
- d'approuver les comptes de l'organisme,
- de représenter les intérêts des usagers en contrôlant l'application de la législation et des règlementations par les services de la Caf,
- en matière d'action sociale, de définir, dans le cadre d'orientations nationales, les priorités d'interventions locales au plus près des besoins et des difficultés des familles.

Il délègue une partie de ses attributions à la Commission de recours amiable (CRA) (cf. page 20) et à la Commission d'Action Sociale (CAS).

La CAS décide des subventions et prêts attribués aux partenaires et aux porteurs de projets. Elle propose au Conseil d'Administration des évolutions dans les règles d'attribution des aides financières extralégales intégrées dans le règlement intérieur d'action sociale de la Caf.

Les administrateurs (à l'exception des représentants du personnel) sont désignés pour un mandat de cinq ans.

M. David RANOUX,

Président

M. Vladimir DJORDJEVIC,

1er Vice-Président

M. Stéphane JACQUEMIN,

2e Vice-Président

M. Roland JACQUEMIN,

3e Vice-Président jusqu'au 25/05/2020

Mme Maria RODRIGUEZ.,

3e Vice-Présidente depuis le 23/06/2020

Aperçu du programme de travail du Conseil d'administration en 2020

Principales délibérations du Conseil d'Administration

Administration de la caisse

- ✓ Autorisation de délibération à distance du Conseil d'Administration et des Commissions déléguées ; Modification des statuts de la caisse autorisant le recours aux délibérations à distance suite au confinement
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2019
- ✓ Election du 3ème Vice-Président suite à la démission de Monsieur Roland JACQUEMIN, Nomination de trois nouveaux représentants Udaf et un représentant employeurs CPME au sein du Conseil d'Administration
- ✓ Renouvellement des membres de la CRA

Politique partenariale

- ✓ Validation de la convention de jumelage Aripa Cnaf-Caf90-Caf06 portant création d'un pôle de production.
- ✓ Autorisation de signature du Groupement de commandes régional relatif à l'acheminement du courrier
- ✓ Autorisation de signature de la convention partenariale Centre de Ressources Handicap 90 (Département)?

Action sociale Familles

- ✓ Modification du Règlement Intérieur d'Action Sociale - Création d'un dispositif d'aides financières individuelles d'urgence pour accompagner les familles fragilisées par la pandémie du Covid-19.
- ✓ Validation du Règlement Intérieur d'Action Sociale 2021 et de ses différentes évolutions

Les principales délibérations de la Commission d'Action Sociale en 2020

Agréments

- ✓ Renouvellement des agréments Centres sociaux Caf (Animation vie sociale et Animation collective familles) pour la Maison de Quartier Jean Jaurès (2020-2021), le Centre Culturel et Social des Résidences Bellevue (2020 -2021), le Centre social de la Pépinière (2020-2023), et le Centre culturel et social Belfort Nord (2020-2023).
- ✓ Renouvellement de l'agrément RAM (Relais Petite Enfance) de Bavilliers (2020-2023).
- ✓ Délivrance des nouveaux agréments **PS Jeunes** pour la Maison de Quartier Jacques Brel (09/2020-12/2022), le Centre Culturel et Social Belfort Nord (09/2020-12/2023) et la Communauté de Communes des Vosges du Sud (01/2021-12/2023).

Soutien aux projets et aux territoires :

En 2020, la Commission d'action sociale a soutenu financièrement 58 projets ou actions. En complément des dispositifs de droit commun, les administrateurs ont porté une attention particulière aux projets suivants :

- ✓ Création des micro-crèches de Beaucourt (126 000 €) et de Bavilliers (133 000 €)
- ✓ Aménagement de l'annexe du CS Belfort Nord, Création d'un espace ressources au CS Résidences Bellevue,
- ✓ Participation aux travaux de rénovation et d'aménagements de salles d'activité, à l'achat d'équipements informatiques (Argiésans, Beaucourt, Châtenois-les-Forges, Grandvillars, Morvillars, Association Familles rurales Fontaine, CS la Pépinière, Communauté de Communes des Vosges du Sud, crèche Les Petits Peut'on)
- ✓ Cofinancement de la formation des Assistants Maternels dans le cadre de la coopération avec le Département.

Crise sanitaire :

Afin de soutenir les partenaires locaux, confrontés à la baisse d'activité résultant de la crise sanitaire, 36 structures du Territoire de Belfort, ont bénéficié d'un accompagnement exceptionnel du Conseil d'administration s'élevant à plus de 103 000 €.

L'équipe de Direction

L'équipe de Direction assure le pilotage, l'animation et de la gestion de la caisse.

Le Directeur

Ses fonctions sont définies dans le cadre de l'article L1221-1 du code de la sécurité sociale et de l'ordonnance du 24 avril 1996. Le directeur assure la direction générale de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'Administration et les autorités de tutelles. A ce titre :

- Il soumet les projets de budget au conseil d'administration,
- Il ordonnance des dépenses et recettes de la caisse,
- Il fixe l'organisation du travail et a seul autorité en matière de personnel,
- Il préside le comité d'entreprise et le comité d'hygiène et de sécurité au travail (CHSCT)
- Il est le représentant légal de la caisse. A ce titre, il décide des actions en justice et représente la Caf en justice ainsi que dans tous les actes de la vie civile.

M. Olivier PARAIRE,

Directeur

Le Directeur Adjoint

Le Directeur Adjoint dispose d'une délégation générale. Il remplace le directeur en cas d'indisponibilité.

M. Etienne ZIELINSKI,

Directeur Adjoint

Le Directeur Comptable et Financier

Ses fonctions sont définies dans le cadre des articles L122-2 à 5 du code de la sécurité sociale ainsi que des décrets du 10/08/1993 et du 18/10/2007.

Le Directeur Comptable et Financier est chargé, sous sa propre responsabilité personnelle et pécuniaire :

- du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes,
- de l'ensemble des opérations de trésorerie ainsi que du maniement et de la conservation des fonds et valeurs,
- du recouvrement des créances amiables,
- en lien avec le Directeur, elle est en charge de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.

Mme Inès DI CERTO,

Directrice Financière et Comptable,

Annexes

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	RANOUX David (CFDT)
Vice-Présidents	1er : DJORDJEVIC Vladimir (CFTC) 2ème : JACQUEMIN Stéphane (CPME) 3ème : JACQUEMIN Roland (CPME) *(jusqu'au 25/05/2020)* RODRIGUEZ Maria (CFDT) *(depuis le 23/06/2020)*

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants des salariés		
CGT	CARDOT Eddy	CARDEY Hervé MARGUIER Cédric
FO	ENDERLIN Michel DUPATY Régine	TUNA Figen BOUSBIH Mounir
CFDT	RANOUX David RODRIGUEZ Maria	TALLAS Mourad FERREIRA Andreia
CFTC	DJORDJEVIC Vladimir	TAVERNIER Brigitte
CFE-CGC	GARCIA Sébastien	LEPAGE Séverine
Représentants des employeurs		
MEDEF	BOURDENET Joël CARROL Sabine CHARLES Gérard	JEANROY Patrick COURBEY Lionel
CGPME	JACQUEMIN Roland *(jusqu'au 25/05/2020)* MASSON Jacques *(depuis le 04/11/2020)*	RATTI Pierre-Yves
U2P	CORATTE Evelyne	CARDOT Aurélien
Représentants des associations familiales		
UDAF	ALQUIER Carole BONNET Louisette CHERFAOUI Cheikh *(depuis le 07/07/2020)* FABBRO Fabienne *(depuis le 07/07/2020)*	DE GHESELLE Clément MERDJANA Smail *(depuis le 07/07/2020)*
Personnes qualifiées		
	ARNAUD Zohra LAAYSSEL Nadia CENNI Jean-David PATOZ Marie-Odile	
Travailleurs indépendants		
CPME	JACQUEMIN Stéphane	SCHMITT Isabelle
U2P		BELEY Sylvain
Représentants des salariés		
	BENTOUNSI Kaoutar (employés) EGLINGER Aline (cadres)	BENAIFA Yassina (employés) PARISOT Karima (cadres)

CAF BELFORT VENTILATION DES PRESTATIONS FAMILIALES (MONTANTS NETS VERSES)

	2018	2019	2020	STRUCT 2020	Evolution 2019/2020
PAJE Prime à la naissance	1 166 293	1 062 863	1 059 998		
PAJE Allocation de base	7 061 041	6 436 997	5 960 796		
S/TOTAL ALLOCATIONS LIEES A LA NAISSANCE	**8 227 334**	**7 499 860**	**7 020 794**	**4,23%**	**-6%**
Allocations Familiales	25 785 336	25 923 886	25 702 799		
Allocations Forfaitaires	152 348	162 133	178 742		
Allocations Journalières de présence parentale + Complément	216 327	180 579	193 237		
Complément familial allocation (Base + Majoré)	5 047 844	5 128 586	5 073 628		
Allocation différentielle	242 792	234 364	182 386		
Allocation rentrée scolaire	4 157 264	4 184 696	5 265 630		
PreParE Rang 1 (taux plein + partiel)	227 545	235 191	203 899		
PreParE rang 2 (taux plein + partiel)	1 227 193	976 738	836 991		
PreParE Rang 3 (taux plein + partiel)	825 763	800 330	729 113		
PreParE Adoption taux plein + partiel)	3 724	4 765	-		
PAJE prime adoption	5 566	-	-		
PAJE Allocation Adoption	19 296	9 893	7 450		
PAJE Activité	15 778	18 565	15 682		
PAJE Rémunérations pec Ass.mat.	4 773 602	4 608 943	4 548 699		
PAJE Cotisations Pec Ass.Mat.	6 215 678	5 913 872	5 617 722		
PAJE Aide Forfaitaire - associat° - entreprise	382 918	425 107	358 309		
S/TOTAL PRESTATIONS D'ENTRETIEN	**49 298 975**	**48 807 648**	**48 914 285**	**29,44%**	**0%**
Aide personnalisée au logement	20 753 541	20 039 323	18 840 005		
Allocation Logement Social (ALS+ALT)	8 628 467	8 551 313	9 108 581		
Allocation Logement Familial	6 494 695	6 315 415	6 196 562		
Prime déménagement		-			
S/TOTAL AIDES AU LOGEMENT	**35 876 703**	**34 906 051**	**34 145 148**	**20,55%**	**-2%**
Allocation éducation spéciale- Base	478 473	486 954	463 416		
Allocation éducation spéciale- Complément	620 640	636 242	593 038		
Allocation éduction spéciale MPI	53 035	51 130	50 084		
Allocation Soutien Familial non récupérable	3 401 291	3 408 214	3 460 582		
Allocation soutien Familial récupérable	223 907	267 624	261 572		
Dotation globale frais mandataires Enfants	200 870	148 928	146 555		
Prestations payées dans les pays de l'EU	-	2 571	2 482		
Primes Exceptionnelles	888 225	894 869	5 098 148		
Allocations Adultes Hnadicapés (AAH)	17 523 567	18 704 794	19 800 449		
Allocation Parent Isolé (API)	-	-	-		
RSA Activité	- 3 517	- 7 234	- 2 389		
RSA Jeune	-	1 545	13 234		
Prime Activité	11 252 828	19 544 610	20 066 756		
RMI	1 884	-	-		
RSA	23 324 449	23 413 367	26 132 587		
S/TOTAL ALLOCATIONS SPECIFIQUES	**57 965 651**	**67 553 614**	**76 086 514**	**45,79%**	**13%**
TOTAL PRESTATIONS VERSEES PAR LA CAF	**151 368 663**	**158 767 173**	**166 166 740**	**100,00%**	**5%**

Nombre de familles bénéficiaires au sens de la législation familiale par prestation		
	2019	**2020**
Naissance jeune enfant	4146	3940
Prime naissance ou adoption	99	93
Allocation de base	3089	2959
Complément d'activité	568	510
Complément mode de garde	1725	1596
Enfance et jeunesse	10739	10615
Allocations familiales	9834	9684
Complément familial	1946	1951
dont CF avec montant différentiel	46	54
Allocation de soutien familial	1741	1778
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	291	277
Allocation journalière de présence parentale	24	22
Complément AJPP	3	0
Logement	14011	13856
Allocation de logement familiale	2000	1960
Allocation de logement sociale	4003	4067
Aide personnalisée au logement	8008	7829
Solidarité et insertion	13990	14884
Revenu solidarité active - droit commun et jeunes	4038	4402
dont Rsa - avec majoration isolement	482	502
dont Rsa - sans majoration isolement y compris jeunes	3556	3900
Prime d'activité	8753	9277
Allocation adultes handicapés	2234	2303
dont AAH calcul trimestriel	161	183
Compléments AAH (avec ou sans AAH)	520	517
Autres	61	58
Allocation différentielle (ADI)	60	58
Complément différentiel (CDI)	1	0

VENTILATION DES DEPENSES D'ACTION SOCIALE				
	2018	**2019**	**2020**	**Evolution 2019/2020**
Petite enfance	**5 343 273 €**	**5 317 117 €**	**5 535 663 €**	**+4,11%**
Dont Prime installation assistant maternel	7 500 €	12 300 €	4 800 €	
Dont Aide à l'investissement - Partenaires	230 693 €	267 293 €	303 880 €	
Dont Prestation de service Unique (PSU)	4 001 131 €	3 782 358 €	2 979 609 €	
Dont mesures fermetures Covid19	-	-	1 202 285 €	
Dont Prestation de service CEJ Enfance	919 396 €	996 147 €	789 835 €	
Dont Prestation de service RAM	93 590 €	99 458 €	141 343 €	
Jeunesse	**3 476 268 €**	**3 234 006 €**	**3 083 048 €**	**-4,67%**
Dont Prestation de service ALSH	1 373 776 €	1 179 518 €	1 384 966 €	
Dont Prestation de service CEJ Jeunesse	1 310 228 €	1 147 017 €	892 822 €	
Aide au temps libre aux familles / loisirs de proximité	183 842 €	131 778 €	91 400 €	
Dont VACAF	174 725 €	161 783 €	164 736 €	
Parentalité	**383 064 €**	**390 172 €**	**342 370 €**	**-12,25%**
Dont Médiation familiale	118 626 €	117 701 €	121 550 €	
Dont L.A.E.P.	13 405 €	17 114 €	36 870 €	
Dont Actions collectives parentales	63 530 €	121 200 €	99 868 €	
Dont Sorties collectives	36 025 €	30 580 €	28 537 €	
Dont C.L.A.S.	51 557 €	47 861 €	51 544 €	
Animation Vie Sociale	**926 313 €**	**938 821 €**	**951 856 €**	**+1,39%**
Dont autres aides au fonctionnement - partenaires	9 512 €	8 800 €	95 958 €	
Dont prestation de service Animation globale (centres sociaux)	590 490 €	610 018 €	618 381 €	
Dont prestation de service Animation collective famille (centres sociaux)	187 709 €	186 691 €	214 528 €	
Dont Animation locale (Delle)	22 313 €	22 648 €	22 988 €	
Logement et cadre de vie	**327 737 €**	**379 759 €**	**226 121 €**	**-40,46%**
Dont abondement FSL	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
Dont Prêts aux familles	267 737 €	249 756 €	166 121 €	
Accompagnement social des familles	**1 141 994 €**	**1 048 891 €**	**605 189 €**	**-42,30%**
Dont Aides à domicile	521 978 €	500 995 €	536 364 €	
Dont Prêts et secours aux familles	20 334 €	14 504 €	66 363 €	
Dont Travailleurs sociaux CAF	620 016 €	529 291 €	-	

LEXIQUE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ALF	Allocation Logement Familial
ALS	Allocation Logement Social
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APL	Allocation Personnalisée au Logement
ARIPA	Agence de Recouvrement des Impayés de Pension Alimentaire
ARS	Allocation de Rentrée Scolaire
ASF	Allocation de Soutien Familial
BMAF	Base Mensuelle de calcul des Allocations Familiales
CAS	Commission d'Action Sociale
CCAPEX	Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CDSP	Commission Départementale de Soutien à la Parentalité
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CF	Complément familial
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CRA	Commission de Recours Amiable
CTH	Comité Technique Habitat
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DQI	Démarche Qualité Intégrée
DUP	Délégation Unique du Personnel
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GIPA	Garantie des Impayés de Pension Alimentaire
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
MNC	Mission Nationale de Contrôle
PAJE	Prestation pour l'Accueil du Jeune Enfant
PAQT	Plan d'Actions Qualité au Travail
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PPA	Prime d'Activité
PREPARE	Prestation partagée de l'Education de l'Enfant
PS	Prestation de Service
PSU	Prestation de Service Unique
RAM	Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
SDSF	Schéma Départemental de Services aux Familles

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf
du Territoire
de Belfort